

Préavis municipal n° 86 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031

Gland, le 05 septembre 2025

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 86 composée de :

GENOUD Jean-Philippe	GDG
SOLIMINE Tommaso	PLR 1er membre
RICHARD Daniel	GDG
SCHILDBÖCK Rupert	PS-Les Vert-e-s
GUILLOD Jean-Daniel	UDC

S'est réunie le 04 septembre 2025 de 19h00 à 20h00, en présence du Municipal Gilles Davoine et Monsieur Julien Ménoret, Responsable Chef des finances de Gland.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes mentionnées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

En 2010, un atelier réunissant une quarantaine de communes avait posé les bases d'un dispositif commun pour financer les investissements régionaux. Cela a conduit en 2012 au préavis 18-2012, baptisé PIR (Programme d'investissement régional). Les conditions d'acceptation de ce projet étaient exigeantes, à savoir que l'adhésion d'au moins 38 communes sur 44 qui représente l'équivalent en voix de 90 % de la population. Ces conditions n'ayant pas été atteintes, le PIR n'a jamais vu le jour, en raison notamment de craintes liées aux charges financières pour certaines communes.

Il a donc fallu repenser l'ensemble. C'est ainsi qu'est né le DISREN (Dispositif d'investissement solidaire de la région de Nyon). Celui-ci repose sur un plafond de point d'impôt communal, réparti en 0,9 point pour les projets dans le courant de l'année et 0,1 point alimenté par l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (IGI-DMU). Ce modèle, validé par le préavis 50-2015, a été accepté grâce à des conditions d'entrée moins strictes (trois quarts des communes et de la population représentée). Mis en place en 2016, il a fonctionné jusqu'à fin 2019.

En 2019, le préavis 44-2019 a permis sa prolongation pour cinq années supplémentaires, avec quelques ajustements tirés de l'expérience. Parmi ceux-ci, la création de deux cercles porteurs (A et B) et de deux cercles solidaires (A et B).

Exposé :

Il convient de rappeler que sans le DISREN, aucun projet concret ne pourrait être réalisé. La compétence de Région de Nyon se limite à l'étude de faisabilité dont les frais sont pris en charge par le budget de fonctionnement.

En revanche, la réalisation des projets, de l'étude détaillée à la mise en œuvre, dépend exclusivement du DISREN. Sans lui, la Région de Nyon serait limitée à faire des études de faisabilité, soutien ponctuel à la culture ou au sport, coordination de quelques actions. Or, ce que la population attend, ce sont des réalisations visibles et utiles.

Selon le préavis 47-2025 de Région de Nyon qui m'a fortement orienté, l'efficacité du dispositif est démontrée par les chiffres. Entre 2016 et 2023, 30 préavis ont été acceptés, représentant 14 millions de francs financés par le DISREN. Ces projets ont permis d'attirer près de 100 millions de contributions extérieures, notamment cantonales et fédérales, pour un volume total d'environ 169 millions. Ce mécanisme s'impose ainsi comme un modèle, envié par d'autres régions du canton qui n'ont pas encore réussi à mettre en place un système comparable.

Aucune critique particulière n'a été formulée par les communes membres durant la période écoulée. Afin de palier à un décalage temporel du dispositif actuel une année supplémentaire a été rajouté passant ainsi de 5 à 6 ans pour cette demande de crédit d'investissement.

La commission technique souhaite rappeler que, si ce préavis venait à être accepté, il offrirait simplement à la Municipalité la possibilité d'effectuer ces investissements de manière plus souple, fondée sur la confiance. Il est important de préciser que ce montant ne sera engagé ni utilisé tant que le besoin ne se fera pas ressentir.

Conclusions :

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis municipal n° 86 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031 comprenant les points suivants :

- I. - d'accepter le préavis municipal n° 86 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2026-2031 ;
- II. - d'accorder le crédit de CHF 4'327'434.- et d'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant ;
- III. - de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde) ;
- IV. - de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix ;
- V. - de reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab., et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années ;
- VI. - que le présent concept entrera en vigueur au 1er janvier 2026 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée et sera valable jusqu'à décembre 2031, soit pendant six ans.

Signatures des membres de la Commission

GENOUD Jean-Philippe
SOLIMINE Tommaso 1 ^{er} membre
RICHARD Daniel
SCHILDBÖCK Rupert
GUILLOD Jean-Daniel